

TOUR DE FRANCE 2018

14 ET 15 JUILLET

INFORMATIONS RIVERAINS ET COMMERÇANTS

À l'occasion du passage du Tour de France 2018 et pour favoriser le bon déroulement de l'étape et la tenue du Village du Tour de France à la Citadelle, veuillez trouver ci-dessous les dispositions qui seront prises

Stationnement interdit

Du samedi 14 juillet à 14 h jusqu'au dimanche 15 juillet à 15 h

Boulevard du Général De Gaulle, Avenue des Fusillés.

Du samedi 14 juillet à 17 h jusqu'au dimanche 15 juillet à 15 h

Rue des Promenades, Place Victor Hugo (terre-plein et voies périphériques), rue Rohart Courtin, rue Aristide Briand (à partir de la rue Rohart Courtin), rue du 29 Juillet, rue Saint Aubert, Place du Wetz d'Amain, rue Ernestale, rue Delansorne, place Lenglet, rue Jacques Le Caron, rue de la Tailleurie, Grand'Place (terre-plein et voies périphériques), rue Sainte Croix, Place Guy Mollet, rue Méaulens, rue de l'Abbé Pierre et rue Michelet, ainsi que boulevard Schuman et boulevard de la Liberté (axes rouges).

Circulation interdite

Du samedi 14 juillet à 14 h jusqu'au dimanche 15 juillet à 18 h

Boulevard du Général De Gaulle et l'Avenue des Fusillés.

En conséquence, les rues ci-dessous sont soumises aux prescriptions suivantes :

- . **Rue Georges Santerne**, la circulation est à double sens.
- . **Rue Louis Helle**, la circulation est à sens unique, de la rue Georges Santerne vers l'avenue du Mémorial des Fusillés.
- . **Rue Berthe Warret**, la circulation est à double sens.
- . **Avenue du Mémorial des Fusillés**, la circulation est à sens unique, entre la rue Louis Helle et la rue Berthe Warret, de la rue Louis Helle vers la rue Berthe Warret.

Le dimanche 15 juillet de 5 h à 18 h

Boulevard Crespel sauf pour les navettes Artis

Circulation interdite

Le dimanche 15 juillet de 7 h à 14 h

Rue Victor Hugo (entre rue des Fours et rue de Beaufort), rue Aristide Briand (entre rue de Beaufort et rue Rohart Courtin), rue de Chateaudun, rue de Paris, rue de Turenne (double sens riverains autorisé entre rue Bérégovoy et rue Méaulens), rue Saint Maurice (double sens riverains autorisé entre rue Bérégovoy et rue Saint Aubert), rue du Fer à Cheval, rue Eugène Pottier, rue du Petit Chaudron, rue de la Croix Rouge, place du Théâtre, rue des Jésuites, rue Gambetta, rue des Récollets, rue Pasteur, rue Legrelle (double sens autorisé aux riverains et employés du Tribunal), rue des Portes Cochères (sauf accès riverains et Tribunal), rue du Noble (double sens riverains autorisé), rue des 3 Marteaux (double sens riverains autorisé), rue du Vert Galant (double sens riverains autorisé), Square Jouhaux, rue de Loliette, rue de la Fleur de Lys, Impasse du Vieux Tripot, rue Pignon Bigarré, rue Doncre, rue du Cardinal, Impasse du Chevalier Rouge, rue Saint Jacques, rue aux Ours (double sens riverains autorisé), rue de la Braderie (double sens riverains autorisé), rue du Nocquet d'Or (double sens riverains autorisé), rue du Mont de Piété, impasse du Mont de Piété, rue Albert 1er de Belgique (double sens riverains autorisé entre rue Doumer et rue Méaulens), rue des Charriottes (double sens riverains autorisé), impasse des Charriottes, rue des Teinturiers (entre rue du Bloc et rue Méaulens, sauf riverains), grande rue du Rivage (double sens riverains autorisé), rue des Archers, rue des Onze Mille Vierges, rue du Pré (double sens riverains autorisé), rue Louis Blanc, rond-point de Tchecoslovaquie, voie Notre Dame de Lorette, rue et impasse Michelet.

En conséquence, les rues ci-dessous sont soumises aux prescriptions suivantes :

. **Rue de la Croix de Grès**, à l'intersection de la Voie Notre Dame de Lorette, une interdiction de tourner à droite sera mise en place.

. **À l'angle de l'Avenue Lobbedez et la rue du Docteur Brassart, ainsi qu'à l'angle de l'avenue Michonneau et de la rue Saint Michel**, des déviations seront mises en place.

Stationnement et circulation interdits

Du samedi 14 juillet à 16 h au dimanche 15 juillet à 14 h

Allée de la Citadelle, place d'armes, allée du Général Girard, allée du 601^{ème} RCR, allée du 7^{ème} Chasseur, allée du 3^{ème} Génie, allée du Bastion de la Reine, allée de l'Ordinaire, chemin des Remparts, parking Finarde.

L'accès piéton des résidents de la Citadelle se fera uniquement par la porte Dauphine. L'accès piéton du public se fera par la porte à Chars et la porte d'Achicourt.

Aucune sortie de véhicule des garages ou sorties carrossables ne sera autorisée sur le parcours du Tour de France, merci de prendre préalablement vos dispositions.
Les services municipaux restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Allo Mairie

0 805 0900 62

Service & appel
gratuits